

CÉRARD GOUIRAN

À LA FRONTIÈRE DE L'HISTOIRE ET DE LA LITTÉRATURE: LE SIRVENTÉS

La plupart des historiens ne semblent pas aujourd'hui accorder beaucoup d'intérêt aux sirventés, une source qui, pour être partie intégrante de la lyrique occitane, ne s'en inspire pas moins d'événements concrets qui en sont contemporains. Or, au *xix^e* siècle, Villemain écrivait, exagérant peut-être en sens inverse: "Ce n'est pas l'intérêt poétique qu'il faut chercher dans ces vers; c'est avant tout l'intérêt historique"¹.

De fait, on le sait, alors que la chanson est consacrée à l'amour, le sirventés prend pour sujet le monde réel et les allusions à la vie de chaque jour ou aux préoccupations politiques y foisonnent; son champ d'action est d'autant plus vaste que le troubadour coule son poème dans le moule d'une chanson et le sirventés sera d'autant plus facile à retenir que la chanson sera plus célèbre.

Compte tenu de la spécificité de ce genre, je me propose de m'interroger sur les liens privilégiés qui l'unissent à l'Histoire, en examinant si le sirventés participe de celle-ci et dans quelle mesure le corpus de ces poésies peut constituer une source digne de l'intérêt des historiens.

Réfléchir sur le statut de ce genre aux *xii^e* et *xiii^e* siècles conduit à poser une question qui paraît étrange: peut-on parler d'une opinion publique au moyen âge? Si Clédât² définissait les sirventés comme des

1. Villemain, *Tableau de la littérature française au Moyen Âge*, Paris, 1841, t. I, p. 166.

2. L. Clédât, *Du rôle historique de Bertrand de Born (1175-1200)*, Paris, 1878, pp. 1-2.

“sortes de pamphlets en vers”, Villemain notait: “Je ne nommerai pas, comme l’a fait un savant historien, cette liberté des troubadours, *la voix de l’opinion publique*, une telle puissance n’existait pas alors. La liberté était renfermée dans quelques châteaux...” (ibid., p. 194). Pourtant, avec certaines nuances, ne serait-il pas possible d’envisager l’existence d’une telle réalité dès lors qu’un certain nombre de personnes, mises en rapport entre elles par un moyen, ici une chanson, le plus souvent écoutée en collectivité, sont ainsi amenées à se former une opinion et à exercer, en fonction de celle-ci, une pression quelconque.

Or, sans conteste, un tel moyen de diffusion des idées existe bien au moyen âge, et nous ne manquons pas de textes présentant ces assistances devant lesquelles les jongleurs interprétaient romans ou chansons³. Ces publics des châteaux et des cours, pour nous en tenir à ceux-là, prêtaient volontiers l’oreille aux critiques adressées à ceux qui transgressaient le code de leurs valeurs: on apprend ainsi dans *Flamenca*⁴ que, lorsque le jaloux Archambaut a emprisonné sa femme dans une tour, son attitude, contraire à tous les principes de la *fin’amor*, est brocardée par des sirventés. On imagine aussi l’éclat de rire retentissant que devaient provoquer chez leurs voisins les facéties de Guillem de Berguedà contre le seigneur de Berga⁵.

Si l’on admet l’existence de ce public des châteaux et des camps, une conséquence, fort importante pour la suite de mon propos, s’impose: pour un troubadour, souvent d’un rang social élevé, ce qui (et ce n’est sûrement pas un accident) est souvent le cas des auteurs de sirventés⁶, il est impossible, sous peine de se déconsidérer, de mentir trop impudemment sur des sujets qui ne sont pas inconnus de ses auditeurs, souvent ses voisins, ses parents et ses pairs. En revanche, dès que la matière est suffisamment étrangère, on aura intérêt à ne pas prendre toutes les allégations pour des vérités: les sirventés *ad hominem* de Bertran de Born contre le roi d’Aragon le montrent bien⁷.

3. On pourra se reporter à l’introduction de *Jaufre*, éd. R. Nelli-R. Lavaud, *Les troubadours*, Bourges, 1978, vv. 11-20.

4. *Flamenca*, éd. R. Nelli-R. Lavaud, *Les troubadours*, vv. 1171-1176: “Ja sabon tut per lo país qu’En Archimbautz es gelos fins; per tot Alvergn’en fan cansos, e serventes, coblas e sos, o estribot o retroencha d’En Archimbaut...”

5. Ainsi la *tornada*: “A vos m’autrei, bona dompna de Berga: vos etz fins aurs, e vostres maritz merga” (éd. Riquer, t. II, n° 2, vv. 36-37).

6. Outre Bertran de Born et Guillem de Berguedà déjà cités, seront encore nommés le roi Richard, Dalñ d’Alvernha, Gui de Cavaillon, Guilhem des Baux, Frédéric III de Sicile, etc.

7. L. E. Kastner (*Bertran de Born’s sirventes against King Alphonso of Aragon*,

Le premier indice du rôle joué par les sirventés dans la vie publique est fourni par les *razos* et les *vidas*; celle de Bertran de Born nous conte le rôle qu'aurait joué ce troubadour auprès des rois de France et d'Angleterre: "E s'il avian patz ni treva, ades se penava eis percassava ab sos sirventes de desfar la patz e demostrava cum chascuns era desonratz en la patz"⁸. Certes le temps n'est plus où l'on admettait, sur la parole de l'auteur des *vidas*, que le seigneur d'Hautefort avait joué un rôle de premier plan dans la politique des Plantagenêts; qu'il s'agisse d'un excès d'honneur ou d'une indignité, Bertran n'a pas mérité que, sur cet infidèle témoignage, Dante lui fasse dire: "Sappi ch'io son Bertran dal Bornio, quelli che al re giovane diedi i ma' conforti. Io feci il padre e il figlio in sè ribelli. Architofel non fe' più d'Absalone e di David co' malvagi pungelli" (*Inferno*, XXVIII, 134-138); on sait désormais que les auteurs des *razos* sont, moins que des ancêtres de l'histoire, ceux du roman en prose.

Il n'en est pas moins intéressant que, à un siècle de distance, on ait pu accorder tant d'importance aux compositions des troubadours et il serait tout à fait abusif de conclure que le sirventés ne doit être examiné que sous un angle littéraire ou qu'il n'a pas exercé d'action directe sur la vie publique médiévale; une telle idée trouverait d'ailleurs un démenti immédiat dans l'indiscutable intérêt que les puissants ont accordé à ce type de poésie.

On penserait en effet que ceux qui possèdent les moyens de faire part de leurs volontés et de leurs opinions par des voies officielles n'ont nul besoin de recourir à un tel procédé: on pourrait ainsi prétexter que, si Richard Cœur de Lion l'a fait, avec sa célèbre chanson⁹ composée en oc et en oïl, pour encourager ses vassaux des deux langues à payer sa rançon, c'était peut-être parce que le souverain emprisonné ne disposait plus des circuits classiques de l'information ou parce qu'il entendait faire intervenir la pression de ceux que de tels moyens ne touchaient pas.

Voire, outre qu'une explication aussi conjoncturelle ne saurait rendre compte des autres cas, elle mésestime singulièrement le succès de ce genre et la dimension de l'audience de ces poètes. Le sirventés, en

"Modern Philology", 34, 1936-1937, pp. 225-248) a bien montré qu'une grande partie des accusations du troubadour relevait de la pure calomnie.

8. Cf. p. I de *L'Amour et la Guerre. L'œuvre de Bertran de Born*, édition critique, traduction et notes par Gérard Gouiran, Université de Provence, 1985.

9. Cf. M. de Riquer, *Los trovadores*, Barcelone, 1975, t. II, pp. 752-754.

tant qu'expression critique et moralisante, semble être marqué, dans une large mesure, de l'idéologie des Jeunes, dont la prégnance paraît avoir largement dépassé les limites du groupe, ce qui explique une efficacité dont les grands ne semblent aucunément douter, puisqu'ils y recourent, parfois même directement.

C'est ainsi qu'en 1194 un échange poético-politique¹⁰ opposa le roi Richard, qui avait alors retrouvé son pouvoir, à Dalfin d'Alvernha, et que, de la même façon, entre 1216 et 1218, Gui de Cavaillon et Guilhem des Baux échangèrent des sirventés pour exposer leurs raisons de combattre et s'en prendre à leur adversaire¹¹.

De fait, une des caractéristiques importantes du sirventés est de pouvoir se divulguer dans les deux camps opposés: à la chanson *Vai, Hugonet, ses bistensa*, écrite au début de 1213 pour encourager Pierre d'Aragon à apporter son aide à Raimond VI contre Montfort, et d'inspiration très hostile aux Français, une chanson de croisade française, *Ne chante pas que nus ne die*, composée en 1239, empruntera sa forme, prouvant ainsi que son modèle s'était bel et bien répandu dans le camp ennemi¹².

Une autre preuve de l'importance du rôle des sirventés est fournie par ce que M. de Riquer nomme le Cycle de 1285¹³. Dans la guerre, assimilée à une croisade, qui opposa cette année-là Philippe III le Hardi à Pierre II le Grand, les Français passèrent les Pyrénées avant de couronner roi d'Aragon Charles de Valois, fils de Philippe et neveu de Pierre, et de mettre le siège devant Gérone. Au moment où l'invasion de la Catalogne était imminente, un troubadour biterrois, Bernart d'Auriac, composa des *coblas* pour y encourager les Français: il y employait une métaphore héraldique sur les fleurs de lys et formulait le vœu (étrange pour un Occitan) qu'on entendît bientôt, dans le royaume d'Aragon, "Oïl nenil en luec d'oc e de no". Reprenant en toute bonne règle le mètre, les rimes et probablement la mélodie de Bernart, le roi d'Aragon entreprit de lui répondre en personne: il proclama son bon droit, menaçant les lys du "baston" (les barres catalanes); il s'a-

10. Pour la chanson de Richard, cf. C. A. F. Mahn, *Die Werke der Troubadours in provenzalischer Sprache*, 1848-1853, t. I, p. 129; pour celle de Dalfin, cf. M. de Riquer, op. cit., t. III, pp. 1247-1256.

11. Pour *Seignieras e cavals armatz* de Gui et *En Gui, a tort mi menussatz* de Guilhem, cf. Guida, *L'attività...*, pp. 209 et 250.

12. Pour *Vai, Hugonet*, cf. L. T. Topsfield, *Poésies du troubadour Raimon de Miraval*, p. 358; pour son imitation, cf. P. Meyer, "Romania", XIX, 1890, p. 16.

13. M. de Riquer, op. cit., t. III, pp. 1590-1599.

dressait à un troubadour catalan, Pere Salvatge, qui, en retour, l'encouragea à cueillir les lys. L'affaire n'en resta pas là, et deux auteurs encore, Roger-Bernart III, comte de Foix et vicomte de Castellbó, et un anonyme, tous deux partisans des Français, intervinrent à leur tour, comme si les heurts des armes gagnaient à être justifiés par un tournoi poétique.

Selon les mots de M. de Riquer: "Este curioso ciclo de poesías revela de un modo claro y decisivo el valor del sirventés como arma política, precisamente en momentos en que dos bandos en lucha precisan de una propaganda eficaz y de animar a sus respectivos partidarios. Letra y música atravesaron por lo menos tres veces la línea de frente que separaba a dos poderosos ejércitos enemigos y hallaron la debida réplica" (*ibid.*, pp. 1592-1593).

Au demeurant, le sirventés ne s'adresse pas qu'à des adversaires; il en existe ainsi dont le but avoué est de donner un *conselh* par lequel un seigneur ou un groupe de pression rappelle son existence et ses services, ou prend date pour l'avenir: lors de l'élection de Baudoin de Flandre au trône de Constantinople, Raïmbaut de Vaqueiras composa ainsi un *conselh* où il recommandait au nouvel empereur d'accorder à Boniface de Montferrat, mécènes du troubadour, les compensations qu'il pensait lui être dues. De même, à Rome, en 1220, lors du sacre de l'empereur Frédéric II, Falquet de Romans lui adressa son *nou sirventes*, où, sous l'apparente banalité des conseils de largesse, se dissimule peut-être une mise en garde: que les grandeurs nouvelles n'effacent pas de la mémoire de l'empereur le souvenir de ceux qui ne lui ont pas marchandé leur appui dans les temps difficiles, et parmi lesquels figure le protecteur du troubadour¹⁴.

De même, il est facile de passer d'un sirventés de programme ou de justification à un sirventés de proclamation dont le but est de rassembler: un cri de ralliement argumenté en quelque sorte. Bertran de Born a composé à deux reprises de ces chansons, qu'il n'appelle d'ailleurs pas sirventés, qui lui ont été commandées par de puissants barons afin de réunir sous leur bannière le plus de monde possible. En prévision d'une guerre, qui finalement n'eut pas lieu, contre le roi d'Ara-

14. Pour le *Conselh* de Raïmbaut, cf. V. Crescini, *Rambaldo Vaqueiras a Baldovino imperatore*, in "Atti del R. Istituto Veneto", LX (19 mai 1901), et pour Falquet, cf. V. De Bartholomaeis, *Il conselh di Falquet de Romans a Federico II imperatore*, "Memorie della R. Accademia delle Scienze dell'Istit. de Bologna", Cl. di Sc. Morali, Scz. Stor. filol., s. I, t. VI (1911-1912), pp. 81-88.

gon, le comte de Toulouse lui commanda en 1181 une chanson "on sion trencat mil escut". En 1183, ce fut le tour du Jeune Roi d'Angleterre de passer commande, dans le cours même de cette guerre qui devait se terminer assez mal pour le poète et pis encore pour le prince. D'ailleurs, Bertran avait si bien conscience du rôle de ses chants qu'il n'hésitait pas à dire en 1182, sans en avoir été prié cette fois: "M'es bel q'ieu chant e que m'en entremeta d'un sirventes per lor assegurar", pour donner un dernier élan aux conjurés aquitains¹⁵.

De même qu'il servait, avant ou pendant le combat, à rallier les troupes et à leur donner du cœur, le sirventés pouvait aussi devenir le chant de victoire destiné à préparer les combattants aux combats futurs: les Tarasconnais Tomier et Palaizin, après l'embuscade du 16 août 1216 qui força les croisés à lever le siège de Beaucaire, célébrèrent cet exploit, tout en encourageant les barons occitans à en finir avec Simon de Montfort¹⁶.

Un dernier exemple me permettra de conclure sur ce rôle politique, et donc historique, du sirventés: l'échange de *coblas* entre Frédéric III de Sicile et Ponç Hug IV, comte d'Ampurias. Frédéric, informé que son frère, Jacques II d'Aragon, allait l'attaquer, envoya un messenger en Catalogne pour demander aux barons de détourner leur suzerain de son propos. Celui-ci tenta de faire arrêter le messenger, qui s'enfuit, mais la chanson de Frédéric n'en vint pas moins à la connaissance d'un baron de grand prestige, Ponç Hug, qui lui répondit de façon encourageante, mais sans pour autant manquer à sa fidélité à Jacques II¹⁷.

Ainsi que le note le savant catalan, ce cas "patentiza, una vez más, hasta que punto la poesía era vehículo de acciones políticas".

Abandonnons maintenant la question du rôle de ce genre littéraire dans la vie publique médiévale pour en venir aux problèmes qu'il pose aujourd'hui et dont la solution exige qu'on fasse appel à la fois à l'histoire et à la littérature: le chercheur doit jouer constamment des deux disciplines dans un genre aussi dépendant de l'actualité. On ne peut que partager l'opinion de Clédats¹⁸, qui écrivait: "Quant aux *sirventes*

15. Il s'agit des chansons n° 9, *Lo coms m'a mandat e mogut*; n° 12, *Ieu chan, que'l reys m'en a preguat*, et n° 10, *Pois Ventadorns e Comborns ab Segur*.

16. Cf. éd. I. Frank, p. 70.

17. Cf. M. de Riquer, op. cit., t. III, pp. 1687-1691.

18. Op. cit. note 2.

de Bertrand de Born, ce ne sont point des poésies descriptives où l'on puisse chercher le détail précis des faits: les renseignements historiques qu'on y trouve sont à l'état d'allusions rapides, quelquefois à peine indiquées. Ces allusions étaient, sans aucun doute, très-bien saisies par les contemporains, qui assistaient et prenaient part aux événements; mais à la distance qui nous sépare du douzième siècle, elles sont devenues, la plupart du moins, très-obscurcs pour nous. Il est indispensable, pour leur rendre un peu de clarté, d'étudier avec soin les chroniques contemporaines, et d'y relever tous les faits, sans négliger les plus insignifiants en apparence, sur lesquels peuvent porter les allusions. On voit sans peine quel degré de certitude atteint un fait raconté par une chronique lorsqu'il se trouve confirmé par une allusion de Bertrand de Born" (ibid., p. 2).

Ainsi, une *tornada* de Peire Vidal (éd. Avallé, p. 305, n° XXXVI): "Francs reis, Proensa'us apella qu'En Sancho la'us desclavella e gasta'us la cer'e'l mel e sai tramet vos lo fel", a longtemps gêné les exégètes dans la mesure où elle supposait une altération des rapports entre Alphonse II d'Aragon et Sancho, son frère et lieutenant en Provence à partir de 1181. L'affaire était d'autant plus délicate que Bertran de Born proclamait dans un de ses brûlots contre Alphonse: "Proensa pert, don es issitz, que son frair Sanson prezon mais" (n° 23, vv. 21-22), et, pour peu fiables que soient les sirventés de Bertran contre Alphonse, on ne pouvait sous-estimer une telle coïncidence.

Madame Lejeune a trouvé la solution de ce problème dans le *Catalogue des actes de Raymond V*, où, à propos d'un acte passé entre les comtes de Toulouse et de Forcalquier, la république de Gênes et Sancho, par lequel tous s'engageaient à "s'employer en personne avec 10 000 h. au moins à la prise et à la destruction de la ville et du port de Marseille, à en empêcher le relèvement" (p. 82). E. G. Léonard notait: "Cet acte singulier... nous semble en effet avoir été la cause de la révocation de Sanche comme comte de Provence en mars 1185... Il constituait en effet, de la part du frère cadet, du roi d'Aragon, une véritable trahison, dont les circonstances nous échappent malheureusement" (note 2, p. xxxi)¹⁹.

Prenons pour second exemple un sirventés du seigneur d'Hautefort,

19. Rita Lejeune, *Pour la chronologie de quelques chansons de Peire Vidal*, "Annales du Midi", LV, 1943, pp. 512-520.

conservé par le seul chansonnier *M*²⁰, dont les premiers vers annoncent: "Miei-sirventes vueilh far dels reis amdos, q'en brieu veirem q'aura mais cavalliers del valen rei de Castella, N'Anfos, c'aug dir qe ven e volra sodadiers: Richarz metra a mueis e a sestiers aur e argen..." On lit plus loin: "S'amdui li rei son prou ni corajos" (v. 9), et encore: "... qe'l segles sera bos, qes hom tolra l'aver als usuriers, e per camis non anara saumiers jorn afigatz ni borjes ses duptansa ni mercadiers qi venga deves França..." (vv. 19-23).

Ce sirventés a provoqué de nombreuses discussions²¹; on s'est même interrogé sur l'identité des deux rois qui, pourtant, d'après le texte, sont bien Richard et Alphonse VIII de Castille. Les critiques son évidemment gênés par l'annonce d'une guerre que l'histoire ne mentionne pas.

Sans entrer dans le détail des rapports, assez difficiles, entre Castillans et Angevins, je rappellerai qu'en 1205 une guerre opposa Alphonse et Jean sans Terre; selon Marca²², le sujet en "estoit pris sans doute de la donation de la Gascogne, que le roi d'Angleterre Henri II et la reine Aliénor avoient faite en faveur du mariage de leur fille Aliénor avec Alphonse roi de Castille, célébré l'an 1170", soit trente-cinq ans plus tôt. On comprend qu'un chroniqueur castillan se sente tenu d'expliquer pourquoi son roi avait attendu aussi longtemps pour faire valoir ses droits.

Or un chroniqueur breton, Pierre Le Baud²³, indique, sans préciser de date, que, après les guerres qui opposèrent le Cœur de Lion à son rival français, "d'icelles conduire se delaisa le roy Richard pour tourner ses armes sus le roy d'Espagne qui avoit assis La Riolle & Le Bray Girard, deux chasteaux audit Richard appartenans. Et fut ledit roy d'Espagne en bataille desconfit par Richard qui apres celle vittoire se transporta en la terre du comte de Limoges pour soy venger d'un forfait que il avoit vers lui comis; & assegea ung sien chasteau appellé Acallus..." On sait comment l'histoire de Richard devait prendre fin

20. Cette chanson figure également dans les fragments d'un manuscrit étudié par le R. P. Gasca Queirazza.

21. Pour plus de détail, on se reportera à l'étude de la poésie n° 32 de *L'Amour et la Guerre*; sur cette question ont écrit L. Clédât (op. cit., p. 86), C. Appel (*Bertran von Born*, p. 61), L. E. Kastner (*La date et les allusions historiques de certains sirventés de Bertran de Born*, "Romania", LVII, 1931, pp. 479-503; *Notes on the poems of Bertran de Born*, "Modern Language Review", I, n° 27, 1932, p. 210) et I. Frank (*Trouvères et Minnesänger*, Sarrebruck, 1952, p. 96).

22. *Histoire de Béarn*, t. II, l. VI, Pau, 1912; Marseille, 1977.

23. Éd. Ch. de la Lande de Calan, ch. 98, p. 53.

en 1199 devant ce château d'Acallus où nous reconnaissons Châlus: il n'est pas aussi aisé de reconnaître le lieu que Pierre Le Baud travestit en Le Bray Girard.

En revanche, on n'a aucune peine à reconnaître Alphonse de Castille sous ce titre de roi d'Espagne: Roger de Wendover parle de même d'"Alphonsi regis Hispaniae, cujus regni caput civitas est Toletum; quem quia principatur regulis Arragonum et Galiciae, imperatorem Hispaniarum appellant"²⁴.

Clédat a situé la composition de ce sirventés en 1195, car, cette année-là, le 18 juillet, les Maures infligèrent au roi de Castille la défaite d'Alarcos (ibid., p. 86); C. Appel (*Bertran von Born*, p. 61, note) a montré que cette date ne fournissait au mieux qu'un *terminus ad quem*, et L. E. Kastner ("Romania", n° LVII, p. 487), pour qui la situation d'Alphonse lui interdisait de regarder vers le Nord cette année-là, pense que, comme la question du douaire gascon, attribué par Richard à sa femme, fut agitée en 1190, c'est vers cette date qu'on aurait pu parler d'une menace de guerre. Dans mon édition de Bertran de Born, j'ai adopté cette hypothèse qui m'a paru mieux fondée que les autres²⁵.

Pourtant, si l'on se fie à la parole, fort isolée, certes, de Pierre Le Baud, la guerre entre les beaux-frères, qui succéderait aux combats entre Philippe et Richard, devrait donc se placer entre l'échec de Philippe Auguste devant Gisors en 1198 et le dénouement de Châlus en 1199.

Les chroniques espagnoles ne nous aident guère puisque, selon Marca, "Roderic de Tolède se contente d'écrire qu'Alphonse le Noble, après avoir mis sous son obéissance toute la Gascogne, excepté Bourdeaux, La Réole et Bayonne, se retira victorieux en Espagne, lorsque les trêves qu'il avoit faites avec le Miramamolin d'Afrique venoient à expirer et comprend cette action... entre les années 1195-1212" (ibid.).

Je ne crois pas significative la différence d'appréciation des résultats de la guerre par le Breton et les Castellans: les guerres des Plantagenêts nous ont appris que les rencontres décisives étaient bien rares et, d'autre part, les propagandistes du roi de France étaient passés maîtres dans l'art de transformer un échec en succès. Une incursion d'Alphonse au Nord des Pyrénées pouvait figurer une victoire pour les

24. *Flores Historiarum*, éd. H. G. Hewlett, réimpr. Londres, 1964, t. I, p. 11.

25. Je remercie ici Madame Y. Hillion, de l'Université de Brest, qui m'a signalé l'existence des chroniqueurs bretons.

chroniqueurs castillans; son interruption devenait un franc succès de Richard aux yeux de ses partisans.

Il existe encore un élément qui parle en faveur de cette date de 1198; en effet, cette année-là, nous dit Roger de Hoveden²⁶, à propos du mois de septembre, "postea Marchadeus cum ruta intravit Flandriam, et invasit nundinas prope Abbeville, et spoliavit mercatores Franciae, et cum praeda magna rediens in Normanniam replevit terram spoliis Francorum, et multos eorum interfecit, et multos captivos secum duxit redimendos". Comment ne pas être frappé de la ressemblance entre cette histoire de marchands pillés, présentée comme un fait d'armes par Hoveden, et les proclamations de Bertran menaçant les marchands français?

Ainsi, puisque l'affaire d'Abbeville est du mois de septembre, on pourrait situer la composition de ce sirventés avant le printemps 1199.

Donc, même si ces divers indices ne peuvent, à mon avis, fournir la preuve décisive d'une guerre anglo-castillane en 1198 ou 1199, ce sirventés permet d'en poser valablement la question²⁷.

J'ai dit à plusieurs reprises avec quelle prudence il fallait considérer les sirventés de Bertran de Born contre le roi d'Aragon: outre l'inimitié personnelle de Bertran pour celui qui avait au moins assisté à la prise d'Hautefort, l'éloignement de la cour catalane conduit notre Périgourdin à faire son profit de renseignements de seconde main, très probablement obtenus de Guillem de Berguedà, lui-même ennemi sans nuance d'Alphonse à l'époque de ces compositions²⁸, qui ne bénéficient pas de l'ordinaire garantie de véracité puisque le public local n'a pas de connaissance personnelle des faits.

Or dans la première de ces compositions, *Pois lo gens terminis floritz*, Bertran traite son ennemi de "rei apostitz". Cette accusation d'illégitimité est précisée dans *Molt m'es descendre car col* (n° 25), où une strophe vengeresse stigmatise Alphonse: "Aragones fan gran dol, Catalan e cil d'Urgel, car non an qui los capdel mas un seignor flac e gran tal que's lausa en chantan e vol mais diners c'onor e pendet son ansessor, per que's destrui et enferna" (str. V).

26. *Chronique*, éd. W. Stubbs, réimpr. Londres, 1964, t. IV, p. 60.

27. Resterait bien sûr à se demander alors si un sirventés aussi superbement guerrier, dont l'envoi proclame: "E si sui vius, er mi grans benanansa, e se ieu mueir, er mi grans deliuriers" (vv. 27-28), fort peu religieusement, peut-être attribué sans hésitation à celui qui avait renoncé au monde pendant l'hiver 1195-1196.

28. Cf. M. de Riquer, *Guillem de Berguedà*, Poble, 1971, t. I.

Comme l'a montré M. de Riquer, cette accusation contre un "rei apostitz" qui "pendet son ansessor" ne relève pas de la seule imagination fertile en calomnies d'un adversaire peu scrupuleux: un phénomène de sébastianisme s'est bien produit en Aragon. "Etant donné qu'au soir de la bataille de Fraga on ne retrouva pas parmi les victimes le corps du roi Alphonse, quelques-uns ont cru que son cadavre avait été enterré au monastère de Montéaragón; mais d'autres affirmaient qu'Alphonse s'était tiré vivant de la bataille, et, ne voulant pas réapparaître en vaincu devant les siens, avait disparu déguisé en pèlerin. Quelques années plus tard, sous le règne de son petit-neveu Alphonse II d'Aragon, un homme qui disait être Alphonse I^{er} le Batailleur se présenta en Aragon et, rappelant à certaines gens des faits que le roi et eux auraient été seuls à connaître, se fit passer pour celui-là. Mais comme le nombre des partisans de ce prétendu roi augmentait sans cesse, le roi Alphonse II le fit pendre"²⁹. Voilà qui démontre qu'on ne saurait rejeter sans examen même ces poésies, peu fiables dès l'abord; même les calomnies les plus grossières peuvent nous instruire sur des bruits qui n'ont pas besoin, on ne le sait que trop, d'être fondés pour participer à la formation de l'opinion.

En effet, même si, comme on l'a vu, les sirventés peuvent apporter des renseignements sur des faits, je crois que leur plus grand mérite est de fournir ce qui manque parfois aux chroniques: une atmosphère. Le rapprochement des chansons de croisade composées entre 1187 et 1189 nous permet ainsi de ressentir comment l'ardeur fiévreuse qui se manifeste après l'annonce de la chute de Jérusalem se transforme peu à peu en désenchantement, puis en une colère de moins en moins contenue devant les atteroiements des potentats peu pressés de gagner l'Orient³⁰.

Un autre exemple provient des sirventés de Bertran de Born, qui expriment volontiers une morale se référant à une vision idéalisée du monde carolingien; on peut y relever une vingtaine d'allusions aux

29. *La littérature provençale à la cour d'Alphonse II d'Aragon*, "Cahiers de civilisation médiévale", 2^e année, n^o 2; pp. 177-201, Poitiers, 1959. La même tournure se retrouve chez Giraut del Luc (cf. Riquer, *Los trovadores*, t. I, p. 552); peut-être doit-on voir un souvenir de cette affaire dans deux *coblas* anonymes du cycle de 1285 (n^o 182, 1) où on lit: "Los d'Aragon veirem penjar, ni plus scampar poiran raison, e'l sieu signor veirem ligar et aforçar coma lairon; non i sera lo premier mes..." (M. de Riquer, op. cit., p. 1600).

30. Cf. P. Hölzle, *Die Kreuzzüge in der okzitanischen und deutschen Lyrik des 12 Jahrhunderts*, Stuttgart, 1980.

chansons de geste où figure l'empereur. On aurait toutefois tort de ne voir là que réminiscences, si j'ose dire, livresques et de grands enjeux politiques ne sont pas loin.

Les historiens³¹ se sont attachés à montrer comment l'un des soucis constants des propagandistes du roi de France avait été de souligner la filiation maternelle de Philippe II. Comme la mère du roi, Adèle de Champagne, descendait des Carolingiens, le sang de Charlemagne se mêlait en la personne de son fils à celui d'Hugues Capet et il n'était plus possible désormais de dénoncer l'usurpation capétienne; Guillaume le Breton ne parle-t-il pas de "vvida karolide virtus" à propos de lui dans sa *Philippide*?

Bertran de Born n'a pas été insensible à ce thème et, deux ans après l'avènement du jeune roi, il le montrait à la croisée des chemins et des lignages: "Del rei Felip sabrem ben s'il paireia o s'il segra'l bon usatge Carlon...", se demandant si Philippe "tiendrait de son père", Louis VII, le roi pacifique, ce qui aurait été un mérite pour un ecclésiastique, mais non pour un roi, ou si, grâce au sang des comtes de Champagne, il allait hériter des qualités de Charlemagne (n.º 10, vv. 41-42). Ce thème reparaît encore deux fois dans l'œuvre de Bertran: ainsi, quand le roi se décide à partir pour la croisade, il écrit, dans des vers ajoutés à la chanson n.º 33 par les manuscrits *IKd*: "Aras sai eu qu'adreizt vol esser reis lo reis Felips, que dizen qu'es crozatz; et anc Carles en tal pretz no s'empeis cum el fara, d'aiso s'es ben vanatz." C'est assez dire que, pour se montrer l'héritier légitime ("adreizt") de Charlemagne, Philippe devra faire la preuve qu'il a choisi le bon lignage³².

Ces passages nous montrent donc combien ce troubadour était attentif aux grands courants: il participe ainsi à la formation de l'opinion, mais il a surtout, à nos yeux, le considérable mérite de nous en conserver le reflet, parfois déformé, certes, mais toujours précieux.

Comme on l'aura compris, le sujet est fertile et, dans nombre de cas, le sirventés apparaît comme le lieu où se rejoignent l'histoire et la littérature, dont on pourrait, d'ailleurs, me reprocher d'avoir peu traité: or, dans la plupart des pièces mentionnées, l'art de la composition n'est

31. Cf. mon article des "Mélanges Larmat", *Bertran de Born et la III^e croisade, essai de datation...*, Nice, 1983, pp. 127-141.

32. B. Guénée, *La fierté d'être capétien...* ("Annales E.S.C.", 33^e année, n.º 3; M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, v. 950-v. 1150, Lille, 1977.

pas un aspect secondaire, loin de là: encore fallait-il se plier aux règles et composer ses vers en suivant des mètres et des rimes souvent difficiles. Le seul fait de se soumettre à un jeu si délicat devait représenter en lui-même une efficace *captatio benevolentiae* et conférer du prestige à celui qui s'y risquait.

Les troubadours ont parfois composé leurs sirventés dans le but avoué d'influer sur leur monde, produisant des textes, de leur point de vue, politiques au sens large et historiques du nôtre. Mais, même lorsque leur propos n'était pas aussi délibéré, les sirventés n'en fournissent pas moins des éléments non négligeables à l'histoire événementielle et plus encore à l'histoire des mentalités et des idéologies. De même qu'il paraît indispensable que l'éditeur de sirventés en fasse connaître les arrière-plans historiques, il est donc pour le moins souhaitable que l'historien considère comme une source, aussi valable que les autres, les poésies lyriques liées aux événements de leur époque: elles sont évidemment à exploiter avec prudence, mais quelle source ne l'est pas? Peut-être même une collaboration entre chercheurs en histoire et en littérature du moyen âge permettrait-elle de préciser, tout particulièrement à propos de l'Occitanie médiévale, certains aspects de l'histoire des mentalités pour lesquels nous devons souvent encore nous contenter de généralités ou d'extrapolations à partir des réalités franciennes.